

Aménagement du Jardin Labadié

CONCERTATION PUBLIQUE EN INTELLIGENCE COLLECTIVE

Novembre 2021 > février 2022



Les citoyen.ne.s et représentant.e.s de la Ville de Marseille conjuguent leurs points de vue, attentes et réflexions.

RESTITUTION

Un an après la réouverture au public du Jardin Labadié (quartier du Chapitre, dans le 1er arrondissement de Marseille), la Mairie du 1/7 a souhaité faire du réaménagement de cet espace, un projet résolument partagé avec ses usagers. Sur ce parti pris, elle a organisé une concertation publique en intelligence collective en deux parties, le 27 novembre et le 4 décembre 2021, au CMA Senac (1e).

Pendant près de 6 heures, les habitant.e.s du quartier, des associations locales («La voix au Chapitre», «Les Jardins de la Rotonde», «les philosophes publics», «le CIQ du Chapitre», «Les petits frères des pauvres») et des représentant.e.s de la Ville de Marseille - aux premiers rangs desquels M. P. Cahn, Adjoint à la Mairie du 1/7, Délégué aux espaces verts et à l'écologie urbaine et M. E. Tabbagh, Adjoint à la Mairie du 1/7, en charge du quartier «Le Chapitre» - se sont concrètement impliqué.e.s dans un processus de construction collective ; elles/ils ont exprimé leurs points de vue et leurs propositions en tenant compte aussi de leurs divergences, partagé leurs besoins et priorités d'aménagement du jardin.

Dans le respect d'un dialogue équitable et nouveau, ils ont pu appréhender et conjuguer des éléments de contexte incontournables (ex. enjeu de désimpermabilisation des sols), des contraintes (ex. surface limitée du jardin) et des attentes (ex. s'adapter à toutes les générations). **10 priorités et 4 pistes de configuration du Jardin Labadié** ont ainsi pu être échafaudées avant présentation à la Direction «Parcs et Jardins» de la Ville, en charge de la rénovation effective du jardin.

Après cette phase d'intelligence collective, une dernière étape de décision collégiale a été organisée, le 24 février 2022, dans l'amphithéâtre de la Mairie de secteur, en présence de **Madame Sophie Camard, Maire du 1e/7e de Marseille**. Les citoyen.ne.s ont ainsi «arbitré collectivement» entre deux projets de finalisation de l'aménagement du jardin, présentés par le Bureau d'études et de projets de la Ville de Marseille.



Le Jardin Labadié, dans le quartier du Chapitre : un parc circulaire de 1236 m² avec ses platanes, son tilleul, son jeune chêne.

Ce document présente la synthèse des échanges stratégiques entre les participant.e.s ainsi que la restitution par la Ville de Marseille, après étude des hypothèses et attentes formulées.

Sommaire	> Preamble	p 2
	> Une concertation publique en intelligence collective	p 3
	> Etape 1 : l'expression des besoins et des priorités	p 4
	> Pondération des priorités	p 5
	> Etape 2 : élaboration partagée de scénarios d'aménagement du jardin L.....	p 7
	> Des convergences entre les 4 scénarios	p 13
	> Etape 3 : restitution, retour de la Mairie 1/7 et décision collective finale	p 15
	> Prochaines étapes	p 19

Une concertation publique en intelligence collective

«Donner une chance à des usages différents du jardin qui cohabiteront dans leur diversité, construire ce compromis d'usage, engager ensemble ce travail d'harmonie.»

Sophie Camard, Maire des 1er et 7e arrondissements de Marseille

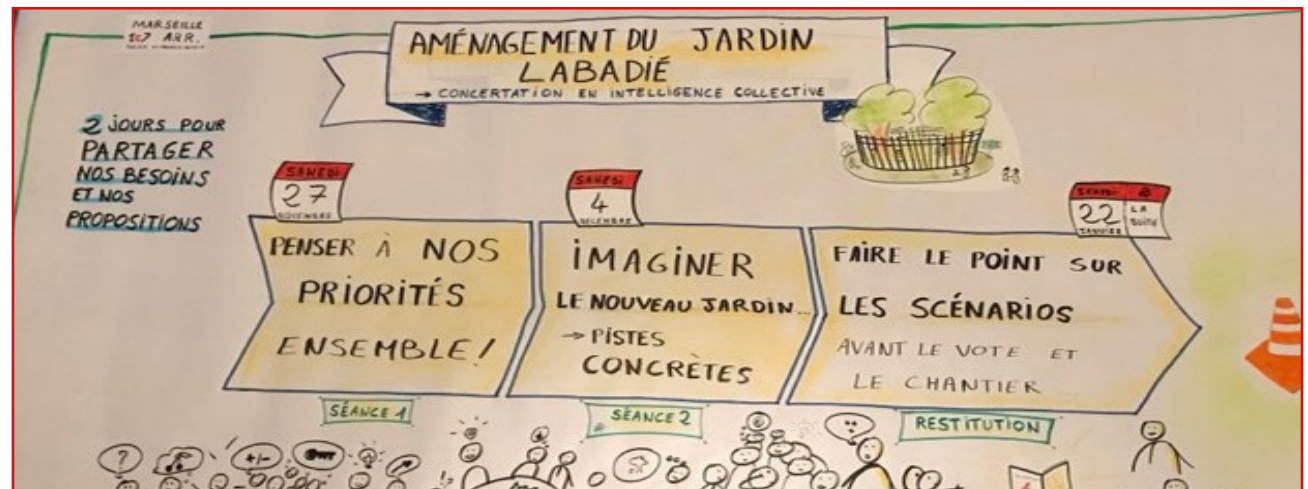
Un dispositif de **concertation publique** est un outil de dialogue entre une collectivité locale et ses habitant.e.s, destiné à concevoir, améliorer, déployer ou encore évaluer un projet ou un programme.

Pour le réaménagement du Jardin Labadié, la Mairie du 1/7 a décidé d'adosser son dispositif de concertation à un processus d'intelligence collective. Cette méthode de coopération permet, par le jeu du dialogue équitable et de la neutralité, d'élargir le cadre de réflexion d'un sujet proposé, de prendre en considération la diversité de profils des parties concernées, de combiner une pluralité d'opinions et de suggestions, de décroiser les avis et pistes formulées pour arbitrer collectivement dans la pondération.

La première étape de la concertation (matinée du 27 novembre) a été consacrée à l'émergence de priorités communes d'aménagement de cet espace.

La seconde étape (après-midi du 4 décembre) a permis d'entrer plus concrètement dans un « mode projet » en prototypant des aménagements du jardin.

La dernière étape de la concertation (soirée du 24 février) a permis d'aboutir collectivement aux décisions finales de configuration et d'aménagement du jardin sur la base des projets conçus par la Direction «Parcs et Jardins» de la Ville.



Etape 1 " Définir nos priorités, ensemble !"

> Ouverture

par Philippe Cahn, Adjoint à la Mairie du 1/7, Délégué aux Espaces verts et à l'écologie urbaine et par Etienne Tabbagh, Adjoint à la Mairie du 1/7, En charge du quartier du Chapitre.

> Info « L'intelligence collective... »

> Inclusion inspirante

> WORLD CAFÉ «Un jardin ? Ce jardin !»

Des besoins aux attentes...

> Arbitrage et Priorités

Etape 2 " Co-produire des scénarios d'aménagement"

> Inclusion

> Storytelling ! Vision idéale du Jardin Labadié...

> Mode PROJET : prototypage

> PARTAGE des 4 PISTES d'aménagement co-élaborées

> Clôture

par Mme Sophie Camard, Maire du 1e/7e de Marseille.

Etape 3 «Restitution ! »

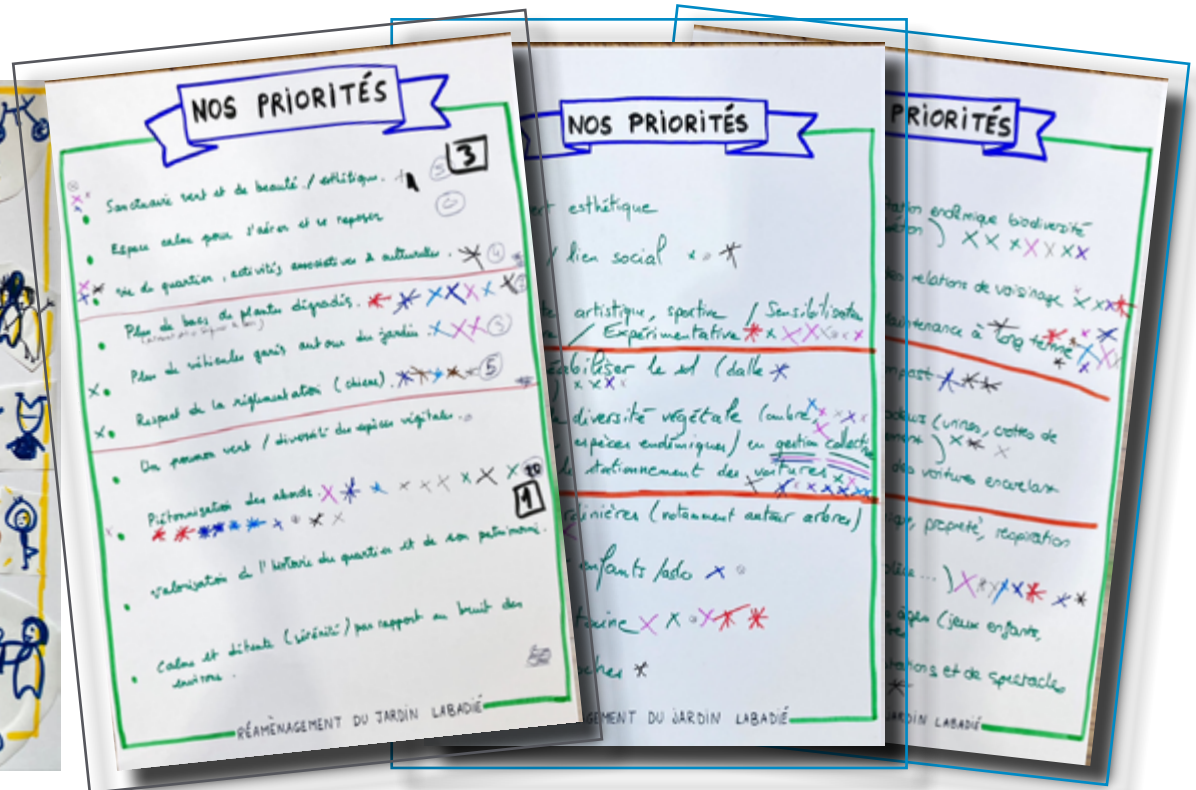
«Retour sur les scénarios, présentation des projets d'aménagement, dernier arbitrage collectif»

ETAPE 1 L'EXPRESSION DES BESOINS ET DES PRIORITÉS



Où les participant.e.s ont :

- partagé le **même niveau d'information** sur le projet (le jardin et ses spécificités actuelles),
- exprimé et écouté les **besoins** des un.e.s et des autres, en matière de **qualité de vie** dans le quartier et au sein du jardin,
- pris en compte les **différents profils d'usagers** du jardin,
- balisé collectivement les **attendus** et les **éléments à proscrire** dans l'aménagement du jardin.

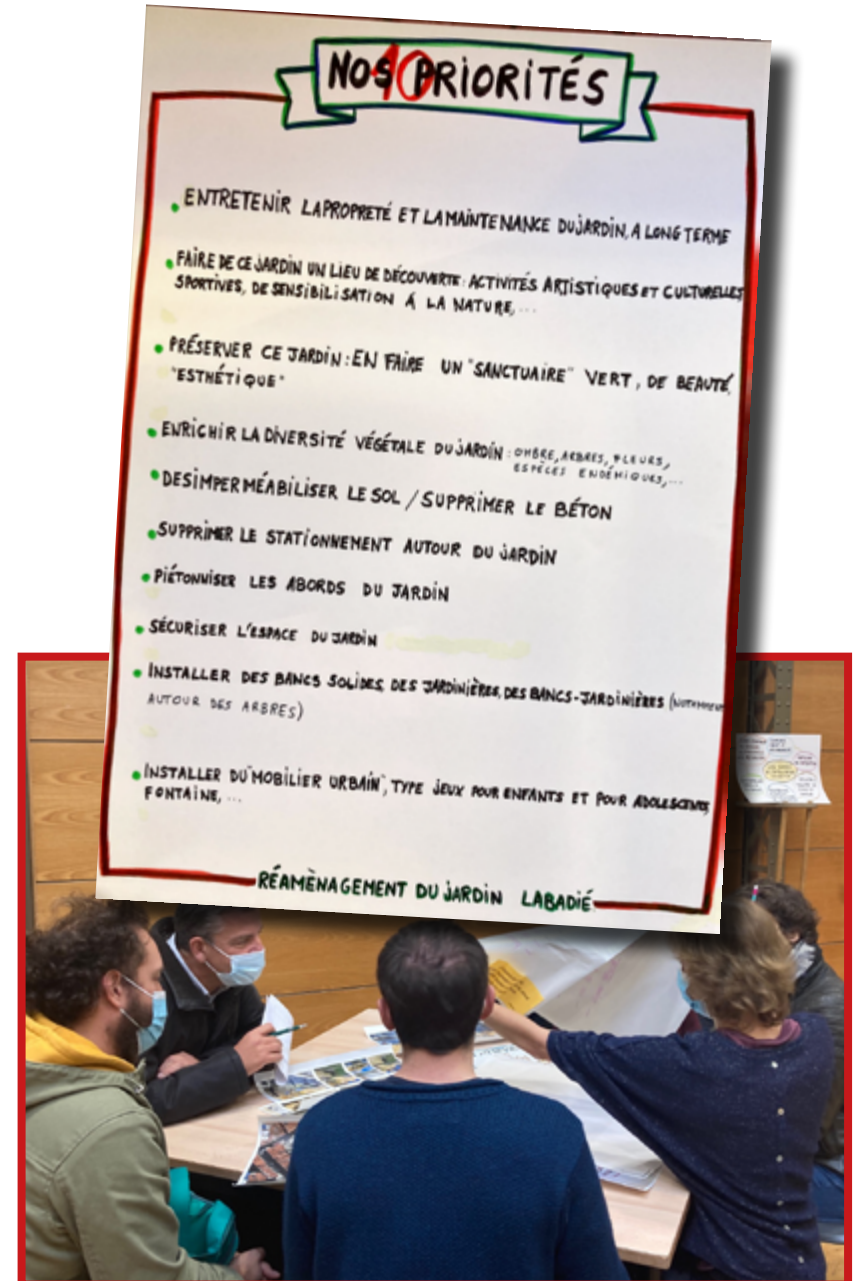


> PONDERATION PAR TOUS-TES LES PARTICIPANT.E.S ET RECAPITULATIF DES PRIORITÉS COLLECTIVES

Où les participant.e.s ont fixé ensemble

10 [PREMIÈRES] PRIORITÉS

- > Entretien la propreté et la maintenance du jardin, à long terme <
 - > Faire de ce jardin un lieu de découverte <
 - Activités artistiques et culturelles, sportives, de sensibilisation à la nature, ...
- > Préserver le jardin, en faire un «sanctuaire vert», «esthétique» <
 - > Enrichir la diversité végétale du jardin <
 - (ombre, arbres, fleurs, espèces endémiques, ...)
 - > Désimperméabiliser le sol / supprimer le béton <
 - > Supprimer le stationnement direct autour du jardin <
 - > Piétonniser les abords <
 - > Sécuriser l'espace du jardin <
 - > Installer des bancs solides, des jardinières et/ou des bancs-jardinières <
 - (notamment autour des arbres)
 - > Installer du mobilier urbain <
 - Jeux pour enfants et pour adolescents, fontaine, ...



> Autres besoins et priorités exprimées :

retranscrites selon le « poids attribué » par les participant.e.s

Le jardin doit être...

- un « **poumon vert** »
- un espace calme, de paix permettant de **s'aérer**, de **se reposer**,
- un espace inscrit dans la **vie de quartier**,
- un lieu propice à la rencontre, au **lien social**, aux relations de voisinage,
- une zone où la **réglementation** relative à la fréquentation des **chiens** est respectée,

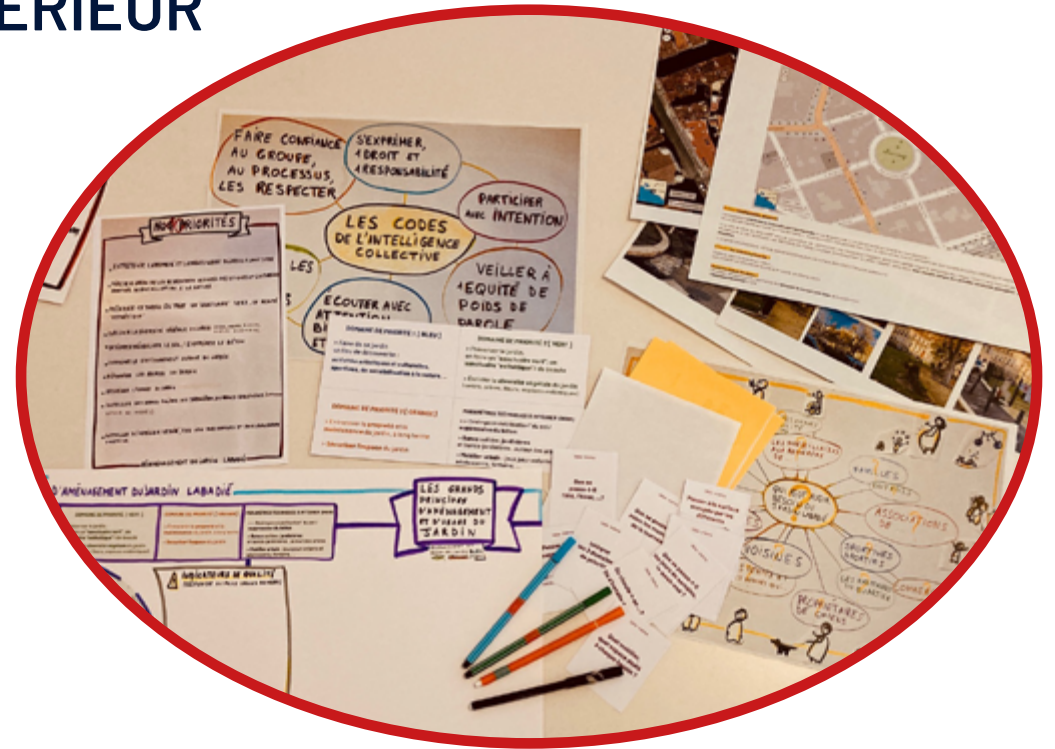


- un lieu **sans bac à compost dégradé**,
- un lieu où on ne subira **plus de mauvaises odeurs** (ex. déjections),
- un lieu offrant des équipements pour **s'asseoir**,
- un endroit aménagé et adapté à **toutes les générations**,
- un espace avec des **accès sécurisés** pour les **enfants**,
- un lieu où il est possible de **valoriser l'histoire** du quartier.

> ÉTAPE 2 ÉLABORATION PARTAGÉE DE SCÉNARIOS D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DU JARDIN LABADIÉ

Où les participant.e.s ont

- imaginé des configurations générales et spécifiques du jardin,
- proposé des **pistes concrètes d'aménagement intérieur et d'usage du jardin** pour anticiper sur le choix du mobilier nécessaire,
- apporté des **précisions techniques** (matériaux, etc.), à partir des *priorités définies collectivement, lors de l'étape 1.*



> Quatre groupes de participant.e.s composés d'habitant.e.s et de représentant.e.s de la Ville de Marseille ont dressé ensemble des **hypothèses de configuration** du jardin en s'appuyant sur les priorités formulées*.

*les enjeux de piétonnisation et de réduction du stationnement seront traités dans le cadre d'autres programmes de la Ville de Marseille.

DOMAINE DE PRIORITÉ 1 [BLEU]

> Faire de ce jardin un lieu de découverte : **activités artistiques et culturelles, sportives, de sensibilisation à la nature, ...**

DOMAINE DE PRIORITÉ 2 [VERT]

> Préserver le jardin, en faire un **"sanctuaire vert"**, un **sanctuaire "esthétique"**/ de beauté

> Enrichir la **diversité végétale** du jardin (ombre, arbres, fleurs, espèces endémiques)

DOMAINE DE PRIORITÉ 3 [ORANGE]

> Entretenir la **propreté** et la **maintenance** du jardin, à long terme

> **Sécuriser l'espace** du jardin

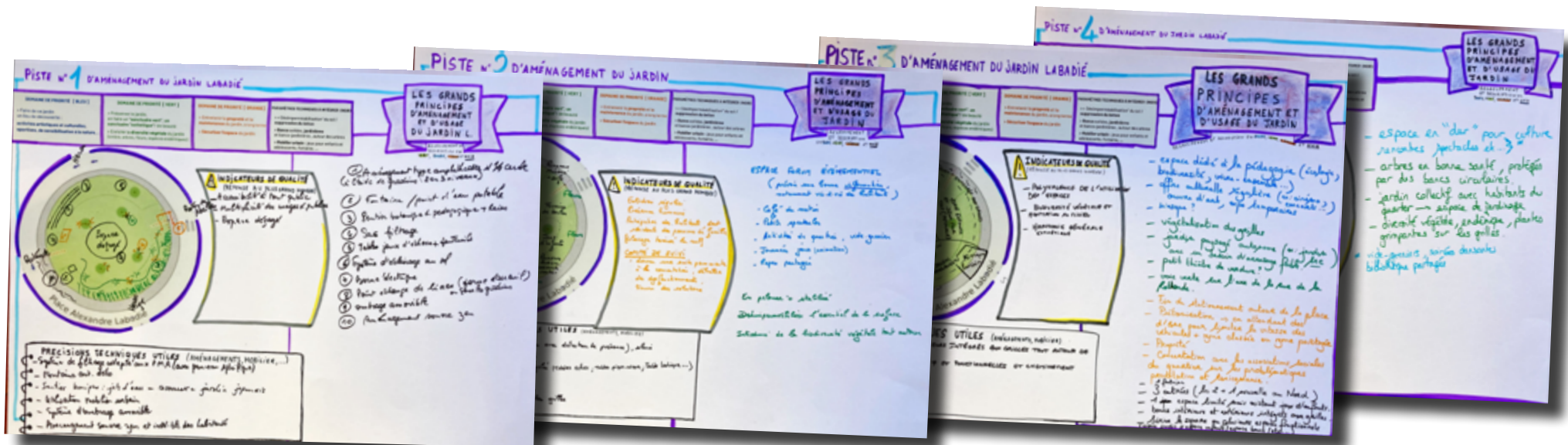
PARAMÈTRES TECHNIQUES À INTÉGRER (NOIR)

> « Désimperméabilisation » du sol / **suppression du béton**

> **Bancs solides, jardinières** et bancs-jardinières, autour des arbres

> **Mobilier urbain** : jeux pour enfants et adolescents, fontaine, ...

Par souci de praticité, les priorités ont été regroupées en 4 domaines de convergence.



> Piste n° 1 d'aménagement du Jardin Labadié

proposée par un groupe de participant.e.s

Globalement

Un aménagement structurant, un jardin aux usages multiples, pensé pour une accessibilité tous publics.

En particulier

Pour le « développement d'activités culturelles et de loisirs » :

- un aménagement structuré en **3 niveaux**, sur un quart de cercle, de type **amphithéâtre et gradins**,
- des **tables de jeux** d'échecs et des **fauteuils inclinés** (comme au jardin du Luxembourg, à Paris),
- un **point d'échange de livres** : dans un gradin ou une structure/animal totem, comme « La girafe » de La Canebière (un lapin, un écureuil, ...),
- un endroit dédié aux **expositions** temporaires, aux **spectacles, animations**, etc.

Pour les priorités de « préservation du végétal » :

- un **sentier botanique** d'inspiration japonaise, légèrement vallonné, avec des **plantes méditerranéennes, des zones aquatiques, un jet d'eau, des roseaux et des poissons**, etc.

Pour les priorités de « propreté et de sécurisation » :

- un **sas de filtrage** au sein d'une des ouvertures du jardin afin d'**empêcher l'entrée de motos**.

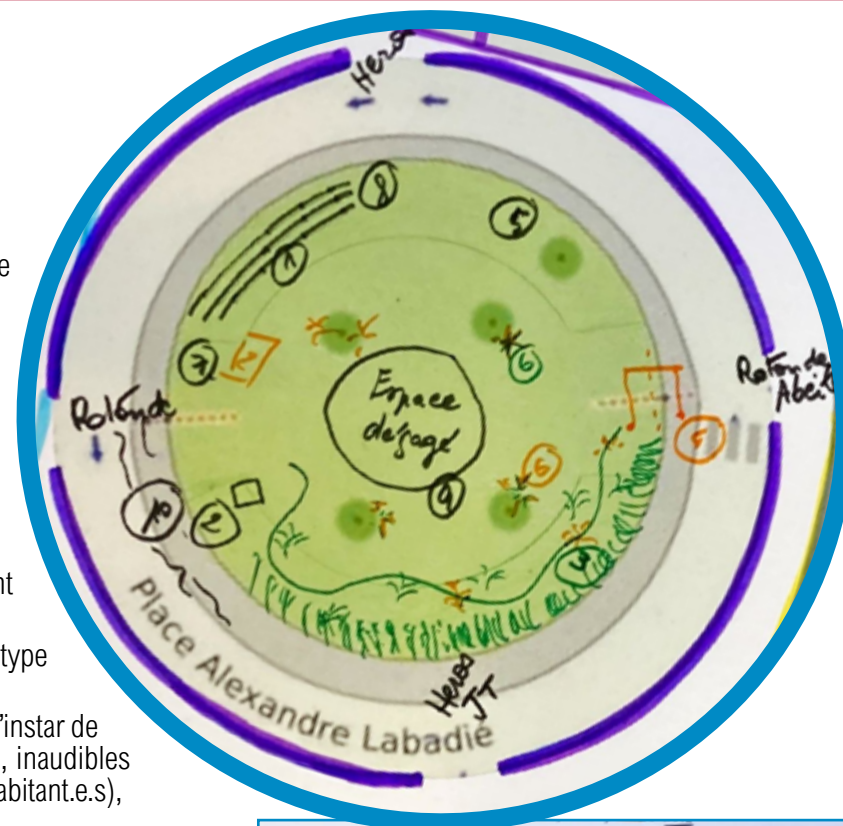
A noter : l'autre ouverture ne disposera pas de sas de filtrage afin de maintenir l'accès aux personnes à mobilité réduite et aux personnes avec poussettes.

Quelques précisions techniques d'aménagement et indications de mobilier :

- Des **gradins** utilisables en bibliothèque ou en zones de rangement pour du matériel,
- un point d'**eau potable**,
- une **fontaine** « Art Déco »,
- une **borne électrique** destinée aux branchements pour les spectacles et les animations,
- des **éclairages LED** afin d'éclairer en douceur sous les arbres auxquels ils sont fixés,
- un système d'**ombrage amovible**, du type «voile»,
- des **aménagements sonores zen** (à l'instar de ce qui existe dans un jardin à Mexico...), inaudibles au-delà du jardin (afin de préserver les habitant.e.s),
- le recours au **mobilier urbain, aux œuvres** existant déjà dans les **réserves de la Mairie**, si possible (ex. statues).

Indicateurs de qualité du scénario (selon le groupe) :

- « Un aménagement qui répond **au plus grand nombre** ! »
- **L'accessibilité** : le jardin doit être accessible à tous les publics et, en particulier, aux personnes à mobilité réduite et personnes avec poussettes,
- la **multiplicité** des usages du jardin,
- la vigilance consistant à faire de ce jardin, un **espace dégagé**, un « grand espace libre ».



- 1 Aménagement type amphithéâtre et 1/4 de cercle (à l'instar de gradins : 2 ou 3 niveaux)
- 2 Fontaine / point d'eau potable
- 3 Sentier botanique et pédagogique + haies
- 4 Sas filtrage
- 5 Tables jeux d'échecs + fauteuils
- 6 Système d'éclairage au sol
- 7 Borne électrique
- 8 Point échange de livres (forme d'écureuil?) ou sous les gradins
- 9 ombrage amovible
- 10 Aménagement sonore zen

> Piste n° 2 d'aménagement du Jardin Labadié

proposée par un groupe de participant.e.s

Globalement

Un forum évènementiel, un comité de suivi, un sol desimperméabilisé, des équipements de loisirs.

En particulier

Pour le « développement d'activités culturelles et de loisirs » :

- un grand espace « **Forum évènementiel** » pour accueillir différents publics : un café du matin, des petits spectacles, des activités de quartier, des videgreniers, des animations diverses (journées-jeux, repas partagés, etc.)
- un **parcours ludique thématisé** (ex. «la biodiversité», «les insectes»),
- une **bonne d'information** sur les évènements programmés.

Pour les priorités de « préservation du végétal » :

- un **espace végétal** avec des **fleurs**,
- une **désimperméabilisation** de la **quasi-totalité** ou de l'essentiel de cet espace,
- un **peu de pelouse**, une bonne partie de « stabilisé », au niveau de l'espace «Forum évènementiel», par ex.
- de la **diversité** végétale, «un peu partout»...

Pour les priorités de « propreté et de sécurisation » :

- un entretien **régulier** du jardin grâce à une **présence humaine régulière** (agents d'entretien, agents de sécurité, jardiniers),
- l'**éclairage**, si possible solaire, **stoppé ou tamisé la nuit** et/ou avec **détecteur de présence** pour son déclenchement.

Facteurs de qualité du scénario (selon le groupe) :

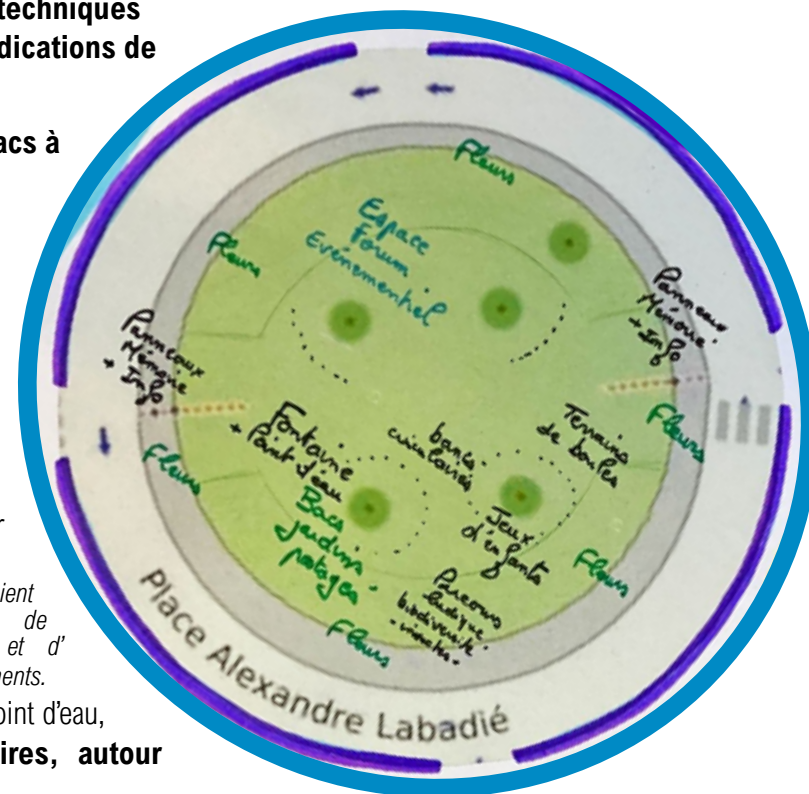
- la création d'un **comité de suivi** afin de pouvoir, dans le futur, donner une suite permanente à la concertation, pour débattre des dysfonctionnements, trouver des solutions ensemble,
- la **participation des habitant.e.s** dans le suivi, dont des résident.e.s des pensions de famille (N.B. Il y en existe trois autour du jardin).

Quelques précisions techniques d'aménagement et indications de mobilier :

- un **distributeur de sacs à crottes**,
- des **bacs à mégots**,
- des **chaises déplaçables en matériau recyclé**,
- des **tables d'échecs**, de pique-nique, des tables pour d'autres activités ludiques,
- l'**utilisation des grilles du jardin**, pour des expositions.

ex. Le long des grilles pourraient être fixés des panneaux de « mémoire » du lieu et d'« information » sur les évènements.

- une **fontaine** ou un point d'eau,
- des **sièges circulaires, autour des arbres**,
- des bancs servant aussi de **coffres**,
- des **bacs de jardin potager** et des **bacs à compost**,
- un espace de stockage,
- une **boîte à idées**,
- des **jeux pour enfants**,
- un **terrain de pétanque**.



> Piste n° 3 d'aménagement du Jardin Labadié

proposée par un groupe de participant.e.s

Globalement :

Un aménagement en rupture avec le caractère « orthonormé » de la place ronde et une organisation de l'espace en zones.

En particulier

Pour le « développement d'activités culturelles et de loisirs » :

- une **offre culturelle régulière** : cinéma, concerts, présence d'œuvres d'art, expositions temporaires, ...
- un **espace dédié à la pédagogie** sur les thèmes de l'écologie, de la biodiversité, du vivre ensemble, ...
- un **kiosque ambulant**.

Pour les priorités de « préservation du végétal » :

- la **végétalisation des grilles**,
- un **jardin paysagé** autonome avec un **besoin d'arrosage faible** (ex. jardin sec),
- un **petit théâtre de verdure** polyvalent susceptible d'être utilisé pour différents événements,
- une « **voie verte** » sur l'axe de la rue de la Rotonde.

Pour les priorités de « propreté et de sécurisation » :

- la **fin du stationnement** autour de la place,
- la **piétonisation** et, dans l'attente, la mise en place de **dos d'âne** pour limiter la vitesse des véhicules et passer la « zone classée » en « **zone partagée** »,
- des **actions** en faveur de la **propreté**,
- une **concertation** avec les **associations sociales** du quartier sur les problématiques de prostitution et de toxicomanie (dans une démarche bienveillante d'accompagnement et d'intégration des clients qu'il ne s'agit pas d'ignorer).

Quelques indications techniques d'aménagement et de mobilier

> Sérier le square en **plusieurs espaces fonctionnels** :

- espace **artistique**,

- espace de **convivialité**, avec **ombrière**,
- espace **enfants** avec une **cabane**, un **labyrinthe**, même s'il peut être limité en terme de surface,
- espace **jardin méditerranéen**,

> Prévoir un **cheminement**, des transitions pour circuler d'un espace à l'autre.

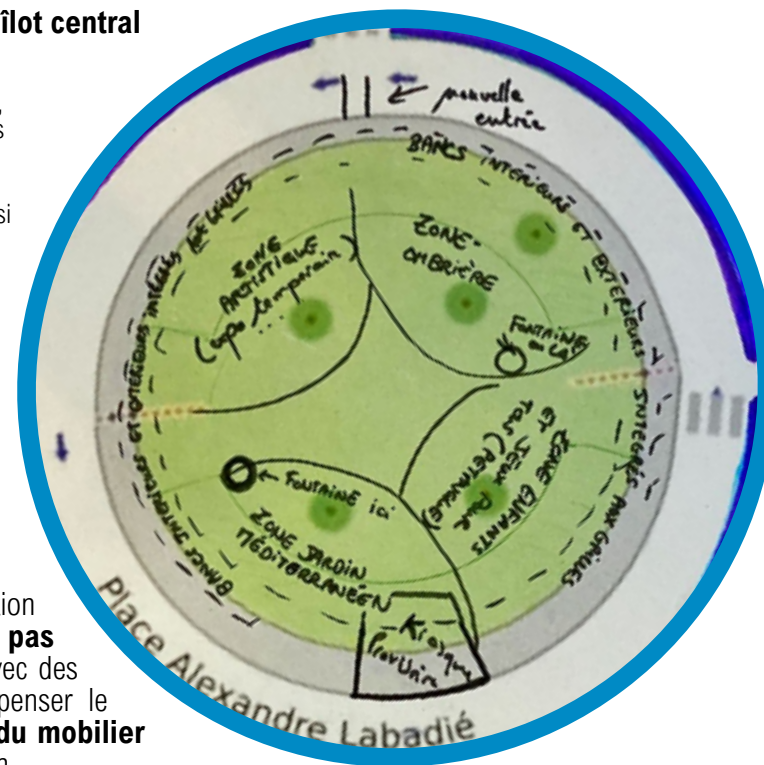
> **Abandonner l'idée d'un îlot central avec une fontaine**

- Une **fontaine** ; celle-ci serait, géographiquement, plus proche des réseaux et serait de taille basse.

- **3 entrées** : les 2 actuelles ainsi qu'une nouvelle, au nord,
- des **bancs intérieurs et extérieurs, intégrés aux grilles végétalisées**,
- une **estrade / scène escamotable** pour les prestations culturelles.

Indicateurs de qualité du scénario (selon le groupe) :

- La **polyvalence** de l'utilisation des espaces et le souci de **ne pas trop encombrer** l'espace avec des installations permanentes : penser le plus possible à la **mobilité du mobilier** et des infrastructures du jardin.
- La **biodiversité végétale** et **l'adaptation au milieu** (région, quartier, ensoleillement), en tenant compte des espaces et des végétaux existants,
- l'**harmonie** esthétique générale.



> Piste n° 4 d'aménagement du Jardin Labadié

proposée par un groupe de participant.e.s

Globalement

Une composition en plusieurs espaces : des espaces pour les enfants, des «espaces pelouse», des espaces de plantation, un jardin collectif, des allées traversant le jardin et un espace culture.

En particulier

Pour le « développement d'activités culturelles et de loisirs » :

- un **espace « en dur »** permettant les rencontres, des spectacles et autres activités artistiques et culturelles (ex. soirées dansantes mensuelles), des manifestations diverses comme une bibliothèque partagée, des vide-greniers, des animations pour enfants, etc.
- une **scène installée vers les grilles**, près du jardin collectif (les spectateurs pourraient occuper l'espace central du jardin).

Pour les priorités de « préservation du végétal » :

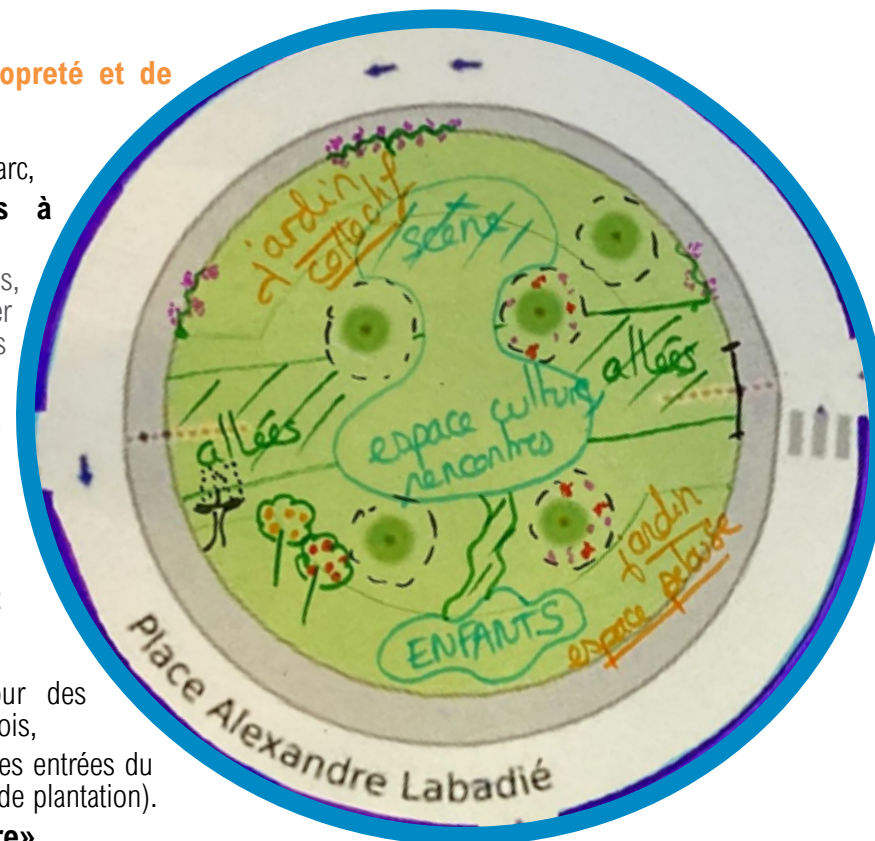
- des actions pour que les arbres restent en bonne santé : ex. **protection des arbres par des bancs circulaires**,
- un jardin **collectif** / un «**espace jardinage**» destiné à la collaboration des habitant.e.s du quartier,
- la recherche d'une **diversité végétale endémique**,
- des **plantes grimpantes**.

Pour les priorités de « propreté et de sécurisation » :

- la **fermeture nocturne** du parc,
- des **toilettes publiques à proximité** (sanisettes ?)
- des **chicanes** anti-motos, amovibles pouvant occuper la fonction de filtre de gros véhicules comme les camions,
- des actions en faveur de la **dératisation**.

Quelques précisions techniques d'aménagement et indications de mobilier

- des bancs circulaires autour des arbres, en **Pierre** plutôt qu'en bois,
- une **fontaine** près de l'une des entrées du jardin (à proximité des espaces de plantation).
- une zone de **repos «ombrière»**.
- une zone de **jeux pour tous** (enfants, boulistes)



> DES CONVERGENCES entre les 4 scénarios d'aménagement proposés

Concernant les hypothèses d'aménagement propices au « **développement d'activités culturelles et de loisirs** », des convergences fortes peuvent s'observer entre les différents scénarios :

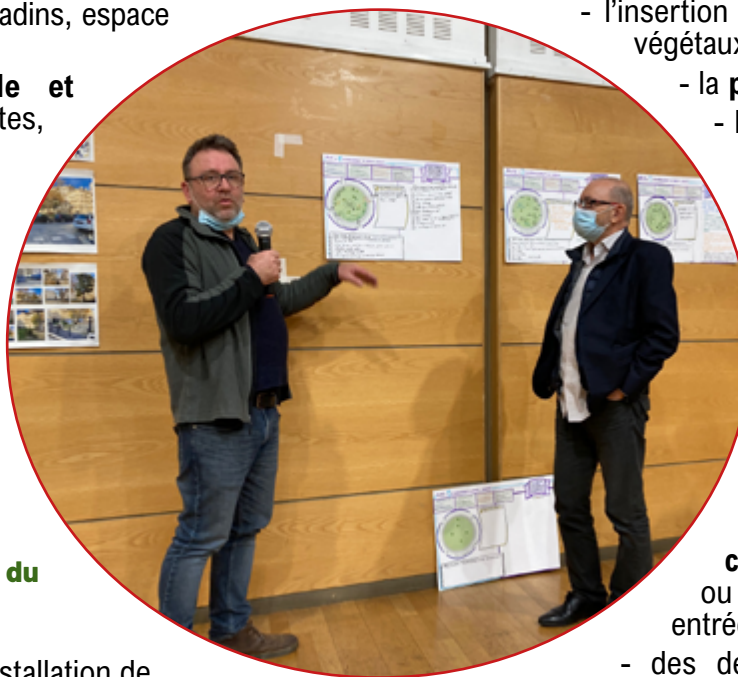
> Les participant.e.s mettent en avant la nécessité de se doter d'**infrastructures spécifiques, qu'elles soient légères** (ex. scène amovible, panneaux d'exposition sur les grilles) et/ou **permanentes** (gradins, espace scénique « en dur ») pour :

- faire exister une **programmation culturelle et événementielle** : cinéma, concerts, soirées dansantes, animations diverses,
- **rendre l'art visible** de manière régulière (expositions de plein air, installation d'œuvres d'art de la collection de la Ville de Marseille, etc.).

> Du mobilier dédié à la **convivialité** et aux **échanges** se justifierait pour diverses **animations** et moments de **distraction** (lecture, parties d'échecs, journées jeux, repos et repas, etc.) : fauteuils déplaçables, tables, bancs, installations de jeux pour enfants, terrain de pétanque, etc.

Des propositions en faveur de la « préservation du végétal » se retrouvent dans les 4 scénarios :

- > Les priorités d'**écologie** et de maintien ou de réinstallation de la **biodiversité** sont fréquemment évoquées à travers :
- les thématiques d'**animations pédagogiques**,
 - les options d'**aménagement** du jardin : renforcement de la présence d'**espèces endémiques**, recherche d'une réelle **variété végétale**, **préservation des arbres**, etc.



- les orientations **d'usage** du jardin (nouvelles ou à renforcer) : **jardin partagé**, utilisation de bacs de **compostage**, etc.

> L'enjeu de la **revégétalisation** est souligné dans la majorité des scénarios avec :

- la nécessaire **desimpérméabilisation** du sol du jardin,
- l'insertion de **plantes grimpantes**, de **nouvelles espèces** de végétaux,
- la **protection** des **espèces existant** dans le jardin,
- la volonté de **paysager**, en partie, les espaces verts en fonction de l'**écosystème direct** du jardin (soleil, ombre, vent, ...),
- la volonté se **s'investir collectivement** pour entretenir des plantations, **jardiner**, ...

Des propositions en faveur de la « propreté » et de la « sécurisation » sont communes aux 4 scénarios :

- > L'enjeu du maintien de la **qualité de vie** se traduit notamment par :
- des propositions d'options de **réduction de la circulation** « autour » et « dans » le jardin : dos d'âne ou chicanes à l'extérieur, sas de filtrage à l'une des entrées du jardin,
 - des demandes d'action et d'installations en faveur du maintien de la propreté : **dératisation, toilettes à proximité, bacs à mégots, distributeurs de sacs à crottes, nettoyage régulier**, ...
 - la **fermeture nocturne** du jardin et l'**éclairage** à déclenchement automatique.



Des propositions en faveur du vivre ensemble
ressortent également des 4 prototypes
d'aménagement et d'usage du jardin Labadié :

- une **accessibilité** réclamée pour les personnes à mobilité réduite ou entrant dans le jardin avec une poussette d'enfants,
- des **bancs**, à **l'ombre** ou des dispositifs d'ombrage, une **fontaine d'eau potable**, des **tables** de convivialité,
- du **meublier** et des **espaces** pour **différents** publics et différents usages : des **jeux** pour **enfants**, un terrain de **pétanque**, des **tables d'échecs**, des **bancs autour des arbres**, des **sièges amovibles**, un **espace scénique** dédié aux manifestations et spectacles, des zones pour **se déplacer** sereinement (voie verte, cheminements, ...), etc.
- des propositions d'**action concertée** pour le suivi de l'évolution et de l'usage du jardin avec les **habitant.e.s** du quartier, avec des **associations** impliquées sur les problématiques de la toxicomanie et de la prostitution.



> ETAPE 3 RESTITUTION | Retour de la Mairie du 1/7 et DÉCISION COLLECTIVE FINALE

Après avoir fait le point sur les priorités et pistes adressées avec les habitant.e.s, l'équipe de la Mairie du 1/7 a repris la collaboration avec le Bureau d'Etudes et de Projets de la Direction des Parcs et Jardin de la Mairie Centrale. Sous la direction de M. Brice Dacheux-Auziere, l'équipe «Division et Projets» a mené les recherches nécessaires (techniques, réglementaires, financières) et élaboré deux projets de configuration et d'aménagement du Jardin Labadié.

A la suite de derniers ajustements internes, ces propositions ont pu être présentées aux habitant.e.s, participant.e.s de la démarche de concertation. Le jeudi 24 février 2022, la Maire de secteur, les conseiller.e.s municipales-aux et le bureau d'étude ont donc détaillé l'ensemble des actions et les deux propositions en faveur du renouveau du Jardin Labadié.

Les habitant.e.s ont pu arbitrer entre ces deux projets de rénovation du jardin et des options de mobilier public à y intégrer.



L'étape d'arbitrage final par les habitant.e.s, lors de la soirée de restitution.

Lors de ce temps de restitution, en réponse à des **préoccupations** fortes formulées par les citoyen.ne.s (*indépendantes de l'aménagement intérieur du jardin*), les Elu.e.s et Chargée de mission ont choisi d'apporter des éléments de perspective particuliers : E.Tabbagh, Adjoint, Délégué à la voirie et aux emplacements, En charge du quartier du Chapitre est revenu sur les enjeux de **réduction du stationnement**, M. Rolbert, Elue à la **propreté** et à la **tranquillité** publique a refait le point sur les actions municipales dans ces domaines, D. Fredion, Chargée de mission Gestion Urbaine de Proximité (Mairie 1/7) a fait part d'actions de fond à venir en faveur de la **dératisation**.

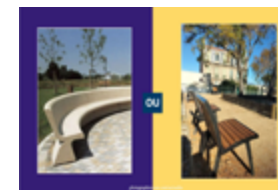
En amont de la présentation du retour technique aux habitant.e.s, P. Prigent, Conseillère municipale déléguée à la valorisation du patrimoine, à l'amélioration des espaces publics et à la place de l'eau dans la Ville a rappelé l'urgence de **désimperméabiliser** les sols, en tant qu'enjeu prioritaire dans l'action municipale de rénovation des parcs publics de la ville.

Pour ouvrir la séance de restitution, la Maire de secteur a rappelé l'importance de cette démarche de **co-construction** du projet avec les citoyen.ne.s justifiant par là-même sa **reconnaissance** envers les participant.e.s pour avoir réussi à établir un **compromis de grande qualité entre différents usages** qui pourront cohabiter au sein du jardin.



Sophie Camard, Maire des 1^{er} et 7^e arrondissements de Marseille, lors de la soirée de restitution.

P. Cahn, Adjoint Délégué aux espaces verts et à l'écologie urbaine a animé la séance de restitution en démarrant par un **retour sur les scénarios formulés par les habitant.e.s**.



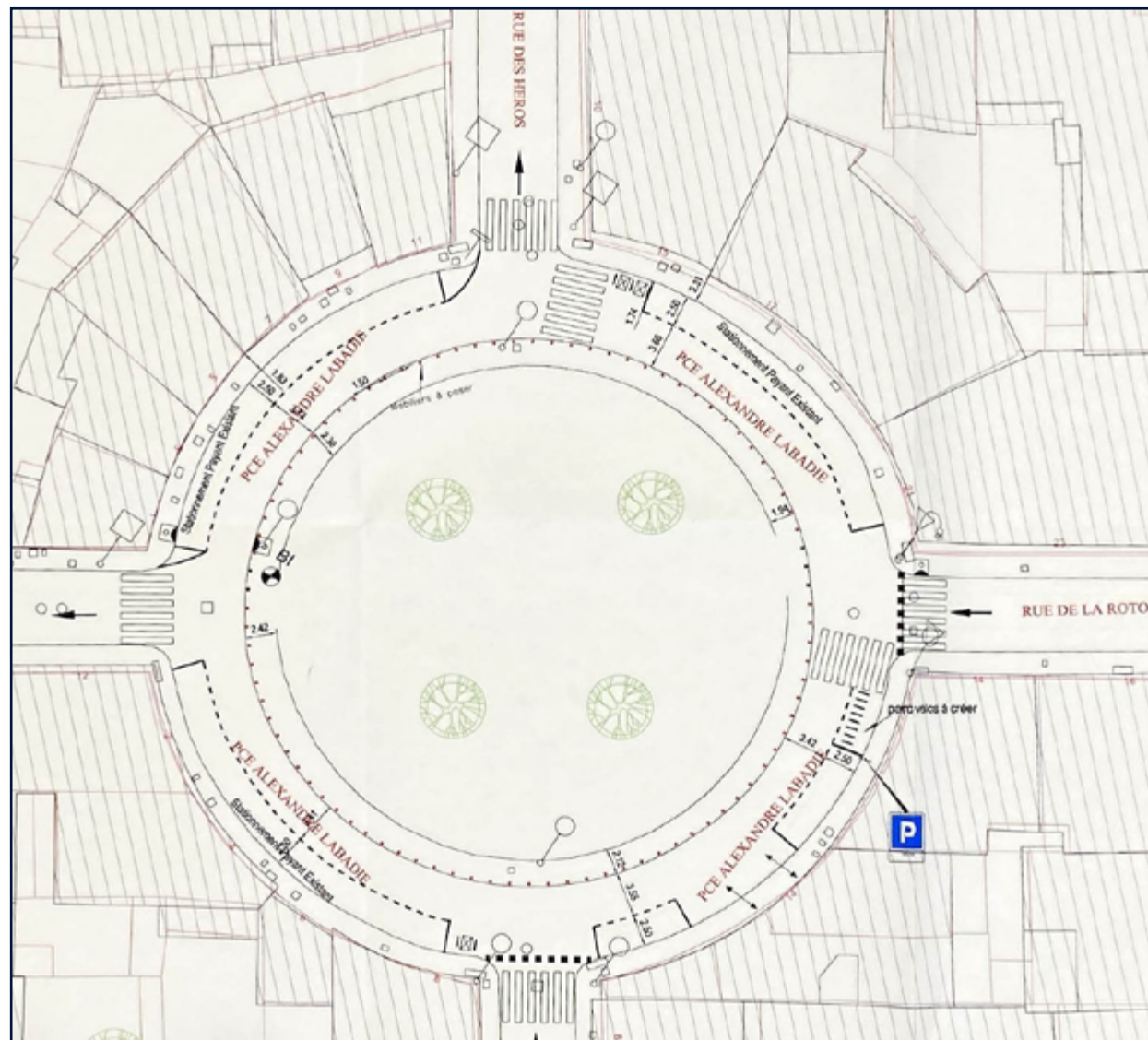
Le stationnement et la sécurisation des cheminements piétons

La Mairie du 1/7 a coopéré avec la Métropole Aix-Marseille Provence (en charge de la gestion de la voirie et du stationnement dans les villes) pour concevoir un premier aménagement destiné à faciliter la circulation des piétons et la sécurisation de leur cheminement autour du jardin.

24 places de stationnement sur l'anneau intérieur de la place (trottoir du pourtour direct du jardin) vont ainsi être supprimées lors d'une opération d'aménagement en cours d'année 2022. (voir sur le plan : points rouges sur le pourtour du jardin correspondant à des poteaux-balises empêchant le stationnement à cheval sur le trottoir).

Un espace de **stationnement pour les vélos** va également être aménagé (voir sur le plan panneau Parking bleu).

D'ici quelques mois, l'objectif de **semi-piétonnisation du quartier** requérant un aménagement plus conséquent, devra être étudié en concertation publique



Les prochains aménagements sur le pourtour du Jardin Labadié .

La propreté et la tranquillité publique

La Mairie du 1/7 dialogue avec les services de la Métropole Aix-Marseille Provence, en charge de la collecte des déchets et de la propreté dans les communes. Les échanges sont positifs ; la situation s'améliore progressivement, de l'avis des habitant.e.s du quartier.

En matière de tranquillité publique, M. Rolbert, Elue à la propreté et à la tranquillité publique (Ville de Marseille) échange avec le CIQ du Chapitre et fait régulièrement remonter les problématiques du quartier en conseil de sécurité d'arrondissement (bi-mensuel).

Le passage régulier des officiers de polices nationale et municipale a été sollicité pour apaiser l'espace public dans cette zone. Ceux-ci intensifient leur mobilisation et leur vigilance sur le secteur, à partir de la station de métro «Réformés-Canebière» et du Cours Joseph Thierry.

Par ailleurs, l'occupation du jardin qui sera plus importante après les travaux de réaménagement ainsi que le retrait partiel du stationnement devraient contribuer à renforcer la tranquillité publique dans cette partie du quartier.

La dératisation

La Mairie de Marseille mène actuellement une réflexion d'ensemble sur cette question cruciale pour la ville et ses habitant.e.s. Une action de fond est en réflexion ainsi qu'un accompagnement de sensibilisation sur les sujets de la gestion optimisée des déchets ménagers et de la réduction du risque de prolifération des rats (jardins à l'abandon, etc.).

La desimperméabilisation des sols à Marseille

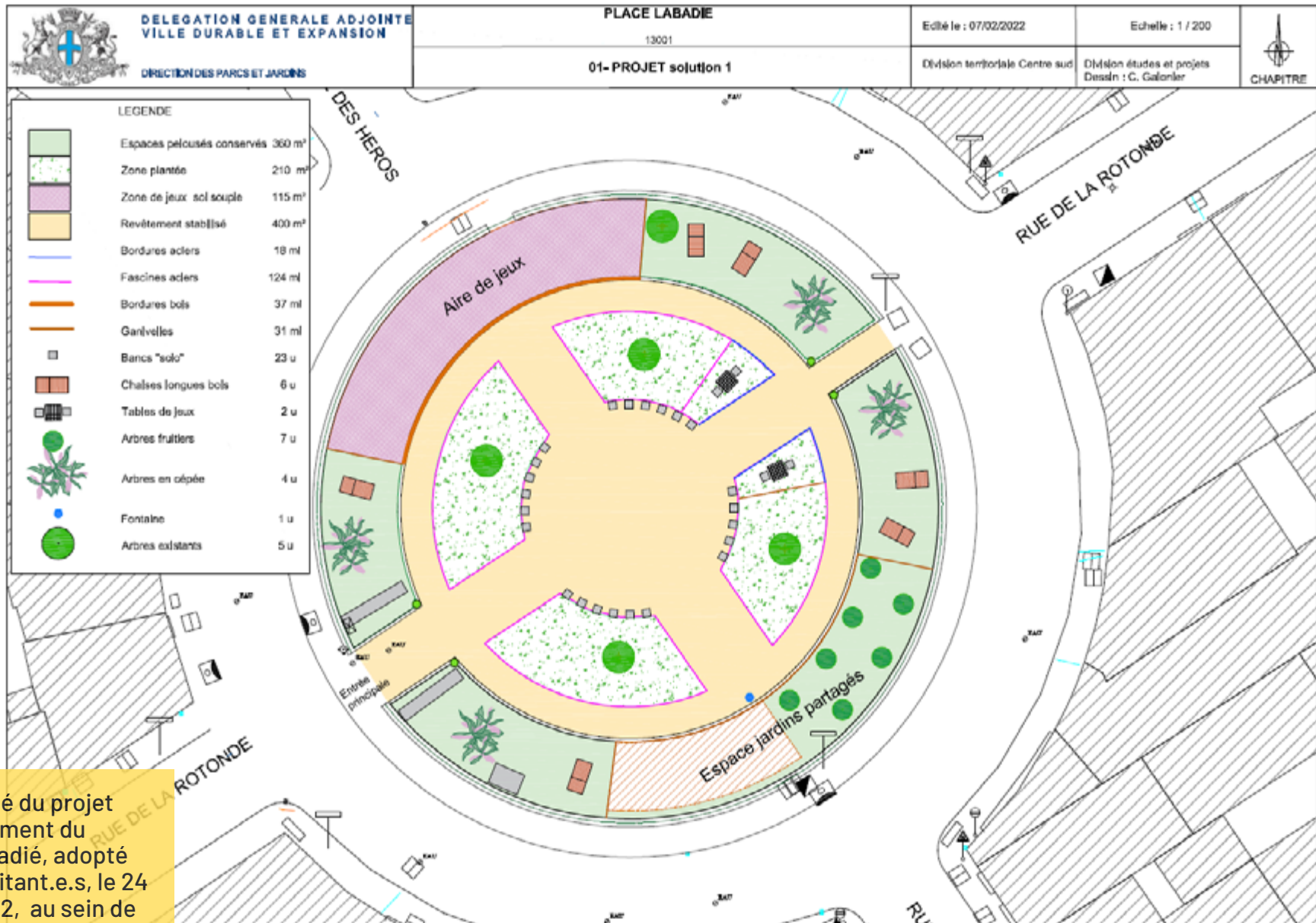
Les services de la Ville de Marseille ont mené une démarche de recensement des jardins municipaux nécessitant une requalification particulière. En 2020, les squares et parcs de la ville étaient imperméables à 70% de leur surface... Depuis, les services collaborent étroitement avec l'Etat (l'agence de l'eau) et bénéficient de financements pour développer des projets d'aménagement plus compatibles avec l'évolution de nos conditions climatiques (recréation de zones naturelles de fraîcheur, de zones d'écoulement ou d'absorption naturelle de l'eau de ruissellement, etc.).

Les services municipaux veillent aussi tout particulièrement au respect de l'objectif de revégétalisation des parcs.





Aquarelle du projet d'aménagement du Jardin Labadié, adopté par les habitant.e.s, le 24 février 2022, au sein de la Mairie de secteur.



Plan détaillé du projet d'aménagement du Jardin Labadié, adopté par les habitant.e.s, le 24 février 2022, au sein de la Mairie de secteur.

Le Jardin Labadié, rénové...

Le projet de rénovation du Jardin Labadié dont le budget municipal a été voté à hauteur de 115 000 euros porte sur la reconfiguration de l'espace intérieur ainsi que sur l'intégration de mobilier et installations diverses. L'ensemble a été pensé pour répondre le plus précisément possible aux usages et attentes exprimés par les habitant.e.s lors des ateliers de concertation en intelligence collective (et selon le potentiel technique, réglementaire, financier et politique de l'opération).

Un aménagement harmonieux et «régénérateur» ...

> La désimperméabilisation et la revégétalisation

Le sol va être désimperméabilisé : le béton sera supprimé, le pied des arbres sera protégé grâce à une nouvelle «épaisseur végétale» : des masses arbustives seront plantées au pied des arbres et protégées du piétinement par des fascines (clôture basse en bois et acier).



Les fascines de protection sont ajourées sur la partie inférieure afin de permettre à l'eau de s'écouler naturellement dans les massifs végétaux et drainants autour des arbres.

Ces masses arbustives seront sélectionnées et plantées de manière à ne pas entraver le développement des arbres.

La surface des parterres végétaux sera agencée légèrement en creux et composée, en partie, de substrat de cailloux afin de drainer le terrain et d'absorber rapidement les eaux de ruissellement, lors de forte pluie.

Les espèces végétales plantées seront des essences naturelles et méditerranéennes nécessitant de moins en moins d'arrosage au fil du temps. Après 3 ans, les plantes seront naturellement «sevrées» et poursuivront leur croissance sans apport supplémentaire en eau.

> La configuration globale

La forme circulaire du jardin est mise en valeur et à profit dans le réaménagement.

- L'espace central est préservé et laissé libre à la déambulation ou à l'organisation temporaire de manifestations (avec l'autorisation de la Mairie de secteur).

- Des contre-allées périphériques suivant la forme circulaire du jardin viendront «aérer» la configuration globale du jardin.



Elles offriront des espaces de déambulation pour tous les usagers du jardin.

La configuration a été pensée en fonction de la course du soleil (en particulier pour l'emplacement de l'aire de jeux pour enfants et celui du jardin collectif, voir *Infra*).

En dehors des espaces végétalisés et de l'aire de jeux pour enfants, le sol sera recouvert d'un «stabilisé» (fine couche de «petits granulats calcaires»).

Différents espaces pour différents usages

> Les espaces verts et de culture

Sur la partie du jardin orientée vers le Cours Joseph Thierry et la rue des héros, une zone pourra être dédiée à la création et l'entretien d'un jardin collectif ainsi qu'un verger où seront plantés quelques arbres fruitiers ; le jardin partagé, en pleine terre, pourra être géré par une association signataire de la charte des jardins collectifs de la ville et d'une convention d'occupation du terrain (à voter en conseil municipal).

Le jardin partagé sera protégé par une ganivelle, clôture souple et haute de bois. Il pourra également accueillir des composteurs.



> Les espaces de jeux

Sur la partie du jardin orientée vers la gare St Charles et la rue des héros, une **aire de jeux pour enfants** sera aménagée. Cet espace répondant à des exigences de sécurité strictes prévoit une zone d'extension de chute indispensable autour d'un **petit toboggan** et des **jeux d'équilibre ou de ressort**. Ces éléments pourront être installés de manière à créer un **petit parcours ludique**.

Pour les adultes (et grands enfants), des **tables d'échecs** seront disposées dans les 4 carrés de pelouse périphériques.



Photographies d'illustration, non-constructuelles

Les équipements historiques et le nouveau mobilier

La **grille de fer forgé** protégeant le jardin est maintenue dans le projet de rénovation du jardin. Elle pourra être intégrée dans la démarche de revégétalisation du parc en offrant son support à des **plantes grimpantes** ; elle pourra également accueillir des **panneaux d'exposition temporaire** (ex. pédagogie sur la biodiversité au sein du jardin, ...).

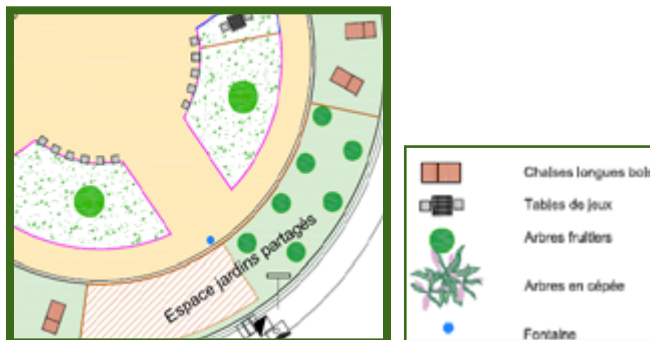
Autour de l'espace central, des **sièges à dossier en bois et en métal** (*retenus collectivement par les habitant.e.s*) seront insérés. à certains endroits du jardin, certains d'entre eux seront rapprochés les uns des autres afin de créer des **ilôts de convivialité**.



Ces fauteuils ont déjà été installés dans d'autres jardins rénovés de la ville.

Sur les 4 autres zones **révégétalisées** (de part et d'autre de l'aire de jeux et de l'espace des jardins partagés), des **chaises longues** (et de nouveaux arbres) seront insérées.

Une **fontaine**, sera mise en place à proximité directe de l'espace de jardinage collectif.



La vie du jardin

Des **activités et petites manifestations** (*culture, divestissement, éducation à l'environnement, etc.*) seront maintenues et programmés, à l'initiative d'**associations et de collectifs citoyens conventionnés avec la Mairie** ou de la Mairie, elle-même : *spectacles, animations ludo-éducatives, activités avec les scolaires du quartier, vide-greniers, associations de distribution de paniers paysans, fête des voisin.e.s, etc.*



Un **espace scénique** et -si nécessaire- un espace d'assise pour le public pourront être aménagés entre deux parterres de plantation, lors des jours de spectacle. Pour les besoins en **alimentation électrique**, le système existant sera maintenu.

En **nocturne**, le jardin sera éclairé par des **LED installées sur les façades** des immeubles de la place et orientées vers le jardin.

Ce qui ne peut être retenu

Pour des raisons techniques (ex. superficie limitée du jardin), réglementaires (ex. normes de sécurité), financières (ex. limite budgétaire), ou politiques (ex. responsabilité n'incombant pas à la municipalité), certaines propositions n'ont pu trouver leur concrétisation dans le projet conçu :

- Une deuxième traversée du jardin (dans le sens /prolongement de la rue des héros) ne pourra être aménagée car ces travaux mobiliseraient une trop grande partie de l'enveloppe budgétaire affectée à la rénovation du parc, et ce, au détriment d'autres priorités très directement utiles à l'intérêt général.
- La taille du jardin n'est pas adaptée pour accueillir des toilettes. Cependant, des sanisettes sont en cours d'installation par la Métropole Aix-Marseille Provence sur le Cours Joseph Thierry. La Mairie de secteur oeuvre avec la Métropole pour optimiser l'installation de sanisettes sur les 1er et 7e arrondissements.
- L'aménagement d'un boulo-drome est incompatible avec les multiples usages envisagés sur le jardin. La taille de celui-ci est trop limitée : y installer un terrain de pétanque impliquerait une trop grande proximité physique entre les usagers des différents espaces du jardin (ex. aire de jeux pour enfants et terrain de pétanque).
- Pour l'organisation de spectacles, l'installation de gradins (amovibles ou fixes) ainsi qu'une scène sont malheureusement incompatibles avec la limite de superficie du jardin et la nécessité de laisser de l'espace pour faire co-exister différents types d'usages. Chaque organisateur de spectacle devra mettre en place son dispositif scénique ou utiliser l'espace dédié entre deux parterres de plantation.
- La Mairie de secteur n'est pas favorable à l'installation de distributeurs de sacs à déjections canines : ce type de dispositif est susceptible d'encourager la présence de chiens dans le jardin, alors qu'elle est interdite. Des panneaux signalétiques d'interdiction sont déjà installés dans le parc.

>>>>> PROCHAINES ÉTAPES <<<<<<<<<

- > Le budget de réaménagement du Jardin Labadié (tel que présenté dans ce document et co-élaboré avec les habitant.e.s) sera présenté en séance de Conseil Municipal d'avril 2022. Si le budget est voté, l'équipe «Parcs et Jardins» déroulera le plan technique et les travaux pourront démarrer ensuite. Pour permettre l'organisation des manifestations associatives déjà prévues cet été, **les travaux démarreront en septembre 2022.**
- > Les travaux s'étendront sur une période de **3 à 4 mois.**
- > La communication sur le chantier sera accessible **sur site** et en ligne sur **marseille1-7.fr** et sur FB **@Mairie1et7**



MAIRIE 1&7 MARSEILLE

61, La Canebière
13001 Marseille

04 91 14 54 10



Marseille - Mars 2022